



Chantal Ouimet

Directrice

Suzanne Beaudette

Secrétaire de l'école

4121, rue Queen,

Rawdon (Québec)

J0K 1S0

Téléphone :

450-834-2427

Télécopieur :

450-834-6364

Site Web :

www.rawdonelementary.ca

This agenda belongs to:

NAME _____

ADDRESS _____

CITY/TOWN _____

POSTAL CODE _____ PHONE _____

STUDENT NO. _____ HOMEROOM _____



PLEASE NOTE: The front cover is sensitive to extreme heat. Do not leave in direct sunlight!

Printed on recyclable paper



Bienvenue à l'école primaire de Rawdon

À l'école primaire Rawdon, nous nous engageons à favoriser le bien-être et la réussite de chaque élève.

Notre mission

Nous nous efforçons de :

- Favoriser une culture d'autoefficacité, où tous les membres de notre communauté croient en leur capacité à réussir et se fixent des objectifs ambitieux ;
- Encourager un mode de vie actif et sain pour tous ;
- Offrir un environnement d'apprentissage sûr, sécurisé et favorable.

Plan de comportement positif à l'échelle de l'école RES

Notre objectif est de créer une culture scolaire où les élèves peuvent s'épanouir sur le plan scolaire et social dans un environnement positif et respectueux.

À RES, chaque individu a le droit de :

- Se sentir en sécurité
- Être fier de qui il est
- Être traité avec dignité et respect

Ces droits s'accompagnent de responsabilités. Nous sommes convaincus que des partenariats solides entre les familles et le personnel scolaire sont essentiels pour créer un environnement scolaire positif, proactif, prévisible et efficace.



Notre engagement en faveur d'un comportement positif à l'école primaire de Rawdon

À l'école primaire de Rawdon, nous nous engageons à créer et à maintenir un environnement d'apprentissage sûr, respectueux et solidaire pour tous. Nous nous attachons à mettre en place des systèmes cohérents de soutien comportemental dans tous les espaces de l'école : salles de classe, espaces communs, environnements individuels et transport scolaire.



Pour favoriser un comportement positif chez les élèves, nous utilisons des stratégies proactives, notamment :

- Enseigner et donner l'exemple d'attentes comportementales claires
- Reconnaître et récompenser les comportements positifs
- Fournir un soutien supplémentaire lorsque cela est nécessaire
- L'application de conséquences significatives et appropriées lorsque les comportements inappropriés persistent, notamment des avertissements, des activités de réflexion, des pratiques réparatrices, des mesures de réparation, la perte des privilèges de récréation et, dans les cas plus graves, une suspension à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école.
- En travaillant ensemble, nous pouvons réduire les comportements problématiques et encourager une conduite respectueuse, responsable et sûre au sein de toute notre communauté scolaire.

- Les élèves et le personnel ont le droit d'apprendre et de s'épanouir dans un environnement qui favorise le développement et le bien-être. Cet environnement doit être respectueux, accueillant, inclusif et sûr, où la coopération, le soutien mutuel et la considération pour les autres sont valorisés.
- Les élèves ont le devoir de toujours faire preuve de courtoisie envers les autres élèves et le personnel scolaire, de respecter l'autorité et leur environnement d'apprentissage, et d'adopter des comportements positifs qui favorisent leur implication dans leur réussite scolaire.
- Les élèves doivent se comporter de manière courtoise et, plus précisément :
 - respecter l'autorité du personnel scolaire et les règles de l'établissement, y compris celles de la classe ;
 - agir et communiquer avec les autres élèves et le personnel scolaire de manière respectueuse, courtoise et polie en toutes circonstances, quel que soit le moyen de communication utilisé ;
 - s'abstenir de toute forme d'intimidation ou de violence ;
 - utiliser une formule de politesse formelle lorsqu'ils s'adressent au personnel de l'école ;
 - utiliser les formules « Madame » ou « Monsieur » pour s'adresser au personnel de l'établissement ;
 - respecter la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'établissement, en obtenant leur consentement ainsi que celui de la personne exerçant l'autorité parentale sur l'élève ou de son tuteur, selon le cas, avant de capturer des images ou d'enregistrer des voix, et en utilisant les réseaux sociaux de manière appropriée ;
 - faire preuve de diligence et de ponctualité en respectant notamment les horaires et les délais applicables ;
 - prendre soin du matériel, des infrastructures et des équipements de l'école.

Politiques de l'école primaire de Rawdon

Assiduité à l'école

- Les élèves sont tenus de se présenter à l'école tous les jours et **d'arriver à l'heure**, sauf en cas de maladie ou d'urgence familiale.
 - Si votre enfant est absent, veuillez inscrire l'absence et la justification dans Clic-École.
 - **Horaires scolaires : 8 h 00 – 14 h 40**
 - Les élèves déposés ont accès à la cour à partir de 7 h 50 sur la rue Cartier. Veuillez emprunter la 18e Avenue afin de vous assurer que tous les enfants soient déposés du côté de l'école pour des raisons de sécurité.
 - Seuls les élèves arrivant en retard peuvent utiliser l'entrée principale et doivent être enregistrés au secrétariat par un adulte accompagnateur.
 - Tout changement dans la routine habituelle d'un élève doit être communiqué via l'agenda ou par téléphone avant le dîner. **Seuls les changements urgents seront acceptés après 12h.**
 - Si un élève doit partir plus tôt, veuillez envoyer une note dans l'agenda ou le dossier de communication. L'élève doit ensuite se rendre au secrétariat et pourra quitter avec un adulte autorisé.
 - Si un élève part en vacances pendant les jours d'école, les parents doivent en informer l'école à l'avance. Les élèves sont responsables de rattraper le travail manqué. Les enseignants ne sont pas tenus de préparer des devoirs à l'avance.
 - À la sortie des classes, les parents doivent attendre sur la rue Cartier pour venir chercher leurs enfants.
 - Seuls les adultes figurant sur la fiche d'identification de l'élève sont autorisés à signer le registre de sortie. Une autorisation écrite des parents est requise pour tout autre adulte.
-

Fermetures de l'école

Il existe trois types de fermetures pouvant survenir en raison des conditions météorologiques ou d'urgences :

1. Annulation des transports

- Les bus scolaires sont annulés et les élèves restent à la maison.
- Le service de garde reste ouverte pour les élèves inscrits. Les tarifs et les horaires de la garderie sont ceux d'une journée pédagogique.

2. Suspension des cours en raison d'événements imprévus

(par exemple, coupure de courant, problèmes d'approvisionnement en eau)

- Les élèves restent chez eux ou seront renvoyés chez eux s'ils se trouvent déjà à l'école.
- Le service de garde est fermé.

3. Fermeture temporaire de l'école

- Tous les élèves restent chez eux.
- Le service de garde est fermé.

Communication de l'information :

- Consultez le site web du SWLSB (www.swlauriersb.qc.ca) ou la page Facebook du SWLSB ; recherchez le nom de l'école primaire de Rawdon
- Consultez la page Facebook de RES

Politique de l'école primaire Rawdon en matière de santé des élèves



- Pour administrer tout médicament à l'école, **le consentement écrit des parents** est requis, ainsi que **des instructions détaillées** d'un médecin, d'un hôpital ou d'une clinique.
- Tous les médicaments doivent être envoyés à l'école dans leur emballage d'origine, accompagnés de l'étiquette de prescription.
- Il incombe à l'élève de se rendre au secrétariat à l'heure prévue pour prendre son médicament.
- En cas de blessures légères, le personnel de l'école prodiguera les premiers soins de base.
- En cas de maladie soudaine ou de blessure grave, les parents ou tuteurs seront contactés immédiatement.
- Si un parent ou un tuteur ne peut être joint et que l'enfant doit être examiné à l'hôpital, l'école organisera son transport. Tous les frais y afférents sont à la charge des parents.

Politique de RES en matière de bonne alimentation

- À la RES, nous encourageons les choix alimentaires sains, tant pour le dîner que pour les collations.
 - En raison d'allergies graves, **RES est une école SANS NOIX** — veuillez ne pas envoyer de produits contenant des noix.
 - De mi-septembre à mi-juin, les élèves peuvent participer au programme des petits déjeuners.
 - Pour des raisons de sécurité, **les micro-ondes sont réservées aux élèves de 5e et 6e année.**
-

Communication

- Si vous avez des inquiétudes concernant votre enfant, veuillez d'abord contacter son enseignant.
 - Vous pouvez également communiquer par le biais de l'agenda de l'élève ou par courriel.
 - Pour organiser un rendez-vous avec un enseignant, veuillez appeler le secrétariat de l'école afin de prendre rendez-vous.
 - Les parents sont tenus de signaler tout changement de numéro de téléphone ou d'adresse au cours de l'année scolaire. Ces informations sont essentielles en cas d'urgence.
-

Sécurité à l'école RES

- Tous les visiteurs, parents et bénévoles doivent se **présenter au secrétariat** dès leur arrivée.
 - **Les parents ne sont pas autorisés à circuler** à l'intérieur de l'école ou dans la cour de récréation.
 - Tous les bénévoles et visiteurs doivent s'inscrire au secrétariat.
-

Code vestimentaire de RES

- Les vêtements doivent être confortables et adaptés aux activités scolaires.
 - Les chaussures doivent être sûres et adaptées à un usage scolaire quotidien.
 - En automne et au printemps, les élèves doivent avoir **des chaussures distinctes pour l'intérieur et l'extérieur.**
 - Les casquettes et les chapeaux ne sont autorisés qu'à l'extérieur.
-

Éducation physique

- Le changement de t-shirt est obligatoire pour tous les élèves des cycles 2 et 3.
- Les élèves peuvent porter des shorts, des t-shirts ou des pantalons de survêtement pendant les cours de sport.
- **Des chaussures de course sont obligatoires** pour toutes les activités d'éducation physique.
- Pour des raisons de sécurité, il est interdit de porter des montres et des bijoux les jours de sport.

Objets trouvés

- Afin d'éviter la perte d'effets personnels, nous vous recommandons d'étiqueter clairement tous les vêtements et objets au nom de votre enfant.
-

Sécurité dans les bus scolaires RES

- Les élèves doivent respecter toutes les règles de sécurité dans les bus à tout moment.
 - Les élèves ne sont pas autorisés à prendre un autre bus que celui qui leur a été attribué.
 - Tout comportement inapproprié peut entraîner une sanction. Les infractions répétées ou graves peuvent entraîner la suspension du droit de prendre l'autobus.
 - La politique de transport de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit être respectée et est disponible à l'adresse suivante : www.swlauriersb.qc.ca
-

RES et SWLSB : utilisation des technologies

- Il est **interdit aux élèves d'utiliser des téléphones portables, des écouteurs ou tout autre appareil mobile personnel pendant toute la durée de la journée scolaire**. Cette restriction s'applique sur le terrain de l'école, à l'intérieur des bâtiments scolaires et pendant toutes les activités liées à l'école, y compris celles qui se déroulent hors site. Le non-respect de cette règle peut entraîner la confiscation de l'appareil
 - Tous les élèves doivent respecter la politique du SWLSB relative à l'utilisation acceptable des ressources en matière de technologies de l'information et de la communication lorsqu'ils utilisent des appareils scolaires.
-

RES Utilisation des photos des élèves

- Les élèves peuvent parfois être photographiés pendant les heures de cours à des fins liées à l'école.
 - Un formulaire d'autorisation parentale signé est requis pour toute utilisation de photos d'élèves.
-

Participation des parents à la vie de l'école

- Il existe de nombreuses façons pour les parents de s'impliquer dans la vie scolaire ! Les deux principales possibilités sont les suivantes :
 - L'Organisation de participation des parents (PPO), qui soutient les initiatives de collecte de fonds en lien avec le projet éducatif de l'école.
 - Le Conseil d'Établissement, qui prend les décisions relatives à la gouvernance de l'école.
 - Que vous puissiez consacrer un peu ou beaucoup de temps, votre implication fait la différence — nous vous invitons chaleureusement à participer !
-

Politique de l'école RES en matière de devoirs

À l'école primaire de Rawdon, les enseignants et le personnel considèrent que les devoirs sont un outil précieux pour consolider les concepts appris en classe. Cependant, nous reconnaissons également l'importance de veiller à ce que les devoirs restent raisonnables et favorisent le développement de chaque enfant.

Afin de garantir que les devoirs restent efficaces et gérables, les directives suivantes sont respectées :

- Ils servent uniquement à s'exercer et à consolider les acquis, et non à évaluer.
- Étudier, réviser ou s'entraîner en vue d'évaluations est considéré comme une forme valable de devoirs.
- Les devoirs seront toujours adaptés à l'âge et au niveau de développement des élèves.

J'ai lu le code de vie et les politiques de l'école avec mon enfant.

Signature du parent : _____

Date : _____

